



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Les entreprises suisses violent régulièrement les droits humains

**Lausanne, 13 septembre 2018 - Presque une fois par mois, une multinationale suisse est impliquée à l'étranger dans des violations des droits humains ou des normes environnementales. [L'analyse de Pain pour le prochain et Action de Carême](#) a recensé au moins 64 incidents de ce type au cours des six dernières années, qui sont imputables à 32 entreprises suisses. Ces chiffres illustrent la faiblesse des mesures volontaires et l'urgence de l'initiative pour des multinationales responsables, qui exige des entreprises une meilleure évaluation des risques liés aux droits humains et à l'environnement.**

De l'or extrait illégalement finit dans les raffineries suisses, des enfants travaillent dans des carrières exploitées par des fournisseurs de l'industrie du ciment, les entreprises de matières premières polluent le sol, l'eau et l'air. Les activités à l'étranger d'entreprises suisses font régulièrement la une des journaux. Les organisations de développement *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* ont compilé et analysé des cas connus ces dernières années. [Le résultat](#) est choquant : entre 2012 et 2017, des entreprises suisses ont été impliquées au moins 64 fois dans des violations à l'étranger des droits humains ou des normes environnementales.

Les 64 cas sont attribuables à 32 entreprises de 14 secteurs. Les multinationales actives dans l'extraction de matières premières sont de loin celles qui causent le plus de problèmes. 19 cas proviennent de cette industrie, dont 11 ont été causés par le seul groupe zouglois Glencore, leader incontesté de ce classement alarmant. Viennent ensuite les banques et l'industrie alimentaire, qui comptent chacune 7 cas. Pour ce qui est du type d'incidents, la pollution de l'environnement est en tête avec 21%, suivie des droits des travailleurs et de la sécurité au travail.

L'analyse comprend les violations ou des allégations de violations qui ont fait l'objet de recherches, abondamment documentées, par les médias, les organisations non gouvernementales suisses ou internationales. Le nombre de cas réel devrait être beaucoup plus élevé, car de nombreux griefs ne sont pas documentés de façon exhaustive ou restent tout simplement inconnus. Il est également à noter que seulement cinq entreprises sont responsables de la moitié de tous les cas : Glencore, Nestlé, LafargeHolcim, Syngenta et Credit Suisse. Apparemment, les mesures volontaires, auxquelles ces grandes entreprises se réfèrent sans cesse, ne peuvent pas empêcher les infractions des droits humains et des normes environnementales.

### ***L'initiative pour des multinationales responsables comme solution !***

Cela souligne l'importance et l'urgence de l'initiative pour des multinationales responsables. Elle exige des sociétés internationales qu'elles examinent régulièrement leurs risques en matière de droits humains et d'environnement et qu'elles prennent des mesures préventives pour empêcher ces violations. Ce devoir de diligence contribuerait à réduire le nombre de violations des droits humains et de l'environnement commises par les entreprises suisses.

**Fiche d'information et graphiques à télécharger :** <https://voir-et-agir.ch/medias>

**Questions :** Yvan Maillard Ardent, entreprises et droits humains, 079 489 38 24, maillard@bfa-ppp.ch